PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA CELLULE

« LITIGES ET CONTENTIEUX »

Séance du 06 Novembre 2019.

PRESENTS : F. ROCHER–A. GUILLOUX – D. LE BOUEDEC

Match du 19 Octobre 2019. U 18 . D 1 . Poule A.

G.J. Arradon / Baud F.C.

Match arrêté à la 17ème minute.

La commission, après étude des pièces jointes au dossier,

Dit que :

L'arbitre n'a pas tout mis en œuvre pour que la rencontre aille à son terme.

Par ces motifs, **donne match à rejouer à la première date disponible.**

Transmet le dossier à la C.D.A. afin de prévoir un arbitre officiel.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours, Art. 94 des règlements de la Ligue de Bretagne.

Représentant de la Cellule,

Didier LE BOUEDEC

.